

**Contrat de Ville - programmation complémentaire d'actions 2015**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 34  
Nombre de votants : 39*

**LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

**Sont absents et excusés** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent ( de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : Mme ANGER Elodie

**Rapporteur : Frédéric Eloy, Adjoint au Maire,**

La programmation 2015 du Contrat de Ville a été approuvée par le Conseil Municipal le 2 juillet 2015 après avis du comité de pilotage.

Cependant, la totalité des crédits de l'enveloppe globale de la programmation 2015 n'a pas pu être affectée à la date du comité de pilotage.

En concertation avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, il est proposé d'engager une partie de ces crédits disponibles pour soutenir le développement de l'action « Vers un espace de vie sociale » menée aux Bruyères par la Maison Jacques Prévert, via une subvention de 6200 euros de la Ville en complément de la subvention de 6800 euros accordée par l'État.

L'objectif de cette action est de renforcer les dispositifs d'animation et d'information dans le quartier des Bruyères, de re-mobiliser un public au sein du pôle La Fontaine et d'accompagner les acteurs que sont les habitants, les familles, les jeunes. Il s'agit, au travers de la modification du cadre d'accueil au sein du pôle de services La Fontaine, de renforcer certaines actions actuellement menées par le centre social Maison Jacques Prévert à destination des habitants des Bruyères : ouverture plus grande de l'accueil en direction des familles et des habitants, actions en « bas d'immeubles » pour développer l'accueil d'enfants non inscrits dans les activités périscolaires, temps d'accueil supplémentaires en accès libre à la salle informatique. Cette démarche doit permettre de vérifier l'opportunité et la faisabilité de mise en place d'un Espace de vie sociale - agréé par la CAF- « Petit Prévert », au sein du quartier des Bruyères.

En concertation avec les services de la Préfecture en charge de la prévention de la délinquance, il est également proposé d'engager une partie de ces crédits pour soutenir les actions cofinancées par l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. :

- de l'association AVIM : « Service d'accueil et aide aux victimes », « assistance à l'éloignement du conjoint violent » et « stage d'éducation à la citoyenneté »,

- du CIDFF : « Permanences juridiques droit des femmes » et « Permanences psychologiques - soutien aux femmes victimes de violences ».

L'association AVIM via son action joue un rôle d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes victimes d'infractions pénales. L'association CIDFF assure via ses permanences juridiques et psychologiques un accompagnement global des femmes victimes de violences dans leur demande de dépôt de plainte, de séparation ou divorce et sur les questions de parentalité.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 08 décembre 2015,

**Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- approuve ces projets,
- accorde une subvention de 6200 € à la Maison Jacques Prévert, de 2500 euros à l'AVIM et de 6400 euros au CIDFF,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les associations.

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien JUMEL



Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire